Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique

États financiers annuels

31 mars 2022

Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique

États financiers

États de la situation financière

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre

Aux	31 mars 2022	31 mars 2021
Actif courant (note 3)		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 8)	7 614 $	8 698 $
Montants à recevoir pour la vente de placements	3	45
Montant à recevoir du gestionnaire	4	4
Souscriptions à recevoir	–	23
	7 621	8 770
Passif courant (note 3)		
Montants à payer à la banque dépositaire	–	44
Montants à payer pour l'achat de placements	–	8
Rachats à payer	3	15
Frais de gestion et de conseil à payer (note 4)	3	4
Autres montants à payer à des sociétés affiliées (note 4)	–	1
Autres montants et charges à payer (note 4)	2	1
	8	73
Actif net attribuable aux porteurs de titres (notes 3 et 6)	7 613 $	8 697 $
Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série et par titre (note 6)		
Série B : (238 $ et 856 $, respectivement)	8,87 $	9,53 $
Série F : (7 374 $ et 7 840 $, respectivement)	8,87 $	9,53 $
Série O : (1 $ et 1 $, respectivement)	8,87 $	9,53 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de présentation de l'information financière du Fonds.

États du résultat global

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre Pour les périodes closes les 31 mars	2022	2021
Revenus de placement (note 3)		
Intérêts	– $	– $
Dividendes	401	313
Gain (perte) net sur les placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(92)	(33)
Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements	(496)	(272)
	(588)	(305)
Total des revenus (pertes) de placement	(187)	8
Charges d'exploitation (note 4)		
Frais de gestion et de conseil	1	2
Frais d'administration	9	8
Frais du Comité d'examen indépendant	–	–
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	1	2
Taxe de vente	–	6
Total des charges d'exploitation	11	18
Charges abandonnées (note 4)	(1)	(4)
Charges d'exploitation nettes	10	14
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	(197) $	(6) $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série (note 3)		
Série B	– $	33 $
Série F	(197) $	(39) $
Série O	– $	– $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série et par titre (notes 3 et 6)		
Série B	0,01 $	0,34 $
Série F	(0,25) $	(0,08) $
Série O	(0,20) $	1,82 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de présentation de l'information financière du Fonds.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres

Montants en milliers de dollars canadiens

Pour la période close le 31 mars 2022	Total	Série B	Série F	Série O
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	8 697 $	856 $	7 840 $	1 $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	(197)	–	(197)	–
Distributions aux porteurs de titres (note 5)				
Revenus nets de placement	(390)	(18)	(372)	–
Réduction des frais de gestion	(1)	(1)	–	–
	(391)	(19)	(372)	–
Opérations sur titres (note 6)				
Produit de la vente de titres	1 602	15	1 587	–
Réinvestissement des distributions	388	19	369	–
Montants versés au rachat de titres	(2 486)	(633)	(1 853)	–
	(496)	(599)	103	–
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	7 613 $	238 $	7 374 $	1 $

Pour la période close le 31 mars 2021	Total	Série B	Série F	Série O
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	625 $	553 $	66 $	6 $
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	(6)	33	(39)	–
Distributions aux porteurs de titres (note 5)				
Revenus nets de placement	(280)	(40)	(240)	–
Gain net réalisé	(21)	(3)	(18)	–
Réduction des frais de gestion	(3)	(3)	–	–
	(304)	(46)	(258)	–
Opérations sur titres (note 6)				
Produit de la vente de titres	8 990	831	8 159	–
Réinvestissement des distributions	301	46	255	–
Montants versés au rachat de titres	(909)	(561)	(343)	(5)
	8 382	316	8 071	(5)
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	8 697 $	856 $	7 840 $	1 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de présentation de l'information financière du Fonds.

Tableaux des flux de trésorerie

Montants en milliers de dollars canadiens Pour les périodes closes les 31 mars	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation : (note 3)		
Achat de placements et de dérivés	(1 341) $	(8 835) $
Produit de la vente et produit à l'échéance des placements et des dérivés	1 872	420
Trésorerie reçue au titre des dividendes	401	313
Trésorerie reçue au titre des intérêts	–	–
Trésorerie versée au titre des charges d'exploitation	(12)	(12)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	920	(8 114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement : (note 3)		
Montants empruntés (remboursés) à la banque dépositaire	(44)	44
Distributions aux porteurs de titres, déduction faite des réinvestissements	(3)	(3)
Produit de la vente de titres	1 625	8 962
Montants versés au rachat de titres	(2 498)	(889)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(920)	8 114
Variation nette de la trésorerie	–	–
Trésorerie à l'ouverture de la période	–	–
Trésorerie à la clôture de la période	– $	– $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de présentation de l'information financière du Fonds.

Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022

Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de titres (actif net)

Fonds sous-jacents – 100,0 %

	Actions/ parts (en milliers)	Coût (en milliers)	Valeur de marché (en milliers)
FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique – série L	331	8 429 $	**7 614 $**
TOTAL – TITRES – 100,0 %		**8 429 $**	**7 614**
AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF (DU PASSIF), MONTANT NET – 0,0 %			**(1)**
ACTIF NET – 100 %			**7 613 $**

Remarque

Les coûts comprennent les commissions versées aux courtiers et les autres frais d'opérations, le cas échéant.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de présentation de l'information financière du Fonds.

Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique

Notes propres au Fonds

Pour les périodes closes les 31 mars 2022 et 2021
(Montants en milliers de dollars canadiens; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Création du Fonds (note 1)

La date de création du Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique (le « Fonds ») est le 28 août 2019. Le Fonds a commencé à offrir ses séries de titres aux dates suivantes :

Série	Début des opérations	Série	Début des opérations
B	25 septembre 2019	O	25 septembre 2019
F	25 septembre 2019		

Un placement dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou dans un FNB géré à l'externe est désigné comme un fonds sous-jacent.

Le Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique vise un rendement semblable à celui du fonds sous-jacent, le FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce fonds sous-jacent. L'indice de référence du Fonds est l'indice ICE BofA BB-B U.S. High Yield Constrained.

Le fonds sous-jacent a pour objectif de réaliser un revenu élevé et d'offrir un potentiel de gains en capital en investissant principalement dans des titres américains à rendement élevé en utilisant un modèle quantitatif multifactoriel. L'indice de référence du fonds sous-jacent est l'indice ICE BofA BB-B U.S. High Yield Constrained.

Évaluation des placements et des dérivés (note 3)

Le Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après. Les transferts entre les niveaux 1 et 2, le cas échéant, sont présentés relativement aux périodes indiquées. S'agissant de placements pour lesquels des données de niveau 3 ont été utilisées, soit à l'ouverture, soit à la clôture de la période en cours, des rapprochements sont présentés relativement à toute opération s'étant produite durant les périodes indiquées ci-dessous.

Données d'entrée au 31 mars 2022 :

Description (Montants en milliers)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres :				
Fonds sous-jacents	7 614 $	7 614 $	– $	– $
Total des titres :	7 614 $	7 614 $	– $	– $

Données d'entrée au 31 mars 2021 :

Description (Montants en milliers)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres :				
Fonds sous-jacents	8 698 $	8 698 $	– $	– $
Total des titres :	8 698 $	8 698 $	– $	– $

Pour la période, les transferts du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 1 ont respectivement été de – $ et de – $ (– $ et – $, respectivement, pour la période précédente).

Le Fonds ne détenait aucune position importante dans des placements de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période.

Frais de gestion et de conseil (note 4)

Fidelity fournit des services de conseil en placement visant le portefeuille de placements du Fonds et prend des dispositions en vue de l'acquisition et de la cession des placements du portefeuille, y compris toutes les ententes de courtage nécessaires à cet égard. Les taux des frais de gestion annuels applicables à chaque série sont les suivants :

	Taux (%)
Série B	1,000
Série F	0,500

Frais d'administration (note 4)

Le taux annuel des frais d'administration sera établi selon la valeur liquidative du Fonds, comme suit : moins de 100 M$ (palier 1), de 100 M$ à 1 G$ (palier 2) et plus de 1 G$ (palier 3). Les frais d'administration de chaque série sont les suivants :

	Palier 1 (%)	Palier 2 (%)	Palier 3 (%)
Série B	0,095	0,085	0,075
Série F	0,075	0,065	0,055

Notes propres au Fonds (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars 2022 et 2021
(Montants en milliers de dollars canadiens; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Jusqu'au 12 novembre 2021, les frais d'administration s'établissaient comme suit (il est possible que les frais d'administration d'une série ou de l'ensemble des séries n'aient pas changé) :

	Palier 1 (%)	Palier 2 (%)	Palier 3 (%)
Série B	0,175	0,165	0,155
Série F	0,125	0,115	0,105

Commissions et autres coûts liés au portefeuille (note 4)

Le Fonds a versé une somme de – $ à des sociétés de courtage affiliées à Fidelity à titre de commissions et autres coûts liés au portefeuille (– $ au 31 mars 2021). Le Fonds a en outre déboursé – $ pour des services de recherche (– $ au 31 mars 2021).

Impôt et distributions (note 5)

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À la clôture de la dernière année d'imposition, le Fonds disposait de pertes en capital de 80 $ et ne disposait pas de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées à des fins fiscales.

Opérations sur titres et sociétés affiliées (notes 3 et 6)

Opérations sur titres – Les opérations sur titres et le nombre moyen pondéré de titres de chaque série sont les suivants :

	Titres en circulation à l'ouverture de la période	Émis	Réinvestis	Rachetés	Titres en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de titres
Période close le 31 mars 2022						
Série B	90	2	2	(67)	27	49
Série F	823	166	39	(197)	831	806
Série O	–	–	–	–	–	–
Période close le 31 mars 2021						
Série B	59	84	5	(58)	90	98
Série F	7	825	26	(35)	823	492
Série O	1	–	–	(1)	–	–

Sociétés affiliées – Au 31 mars 2022, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient moins de 1 % du Fonds. Au 31 mars 2021, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient moins de 1 % du Fonds.

Risques associés aux instruments financiers (note 7)

Risque de crédit – Voir le tableau « Répartition de la qualité » de l'aperçu du portefeuille du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2022, qui présente le risque de crédit pertinent du Fonds.

À l'exception des risques présentés ci-dessus et à la note 3 des états financiers, il n'existait pas d'importants risques de crédit liés aux contreparties à la date de clôture de chacune des périodes.

Risque de concentration – Voir les tableaux « Exposition aux instruments dérivés », « Répartition géographique », « Répartition sectorielle », « Composition de l'actif » et « Capitalisation boursière », le cas échéant, de l'aperçu du portefeuille du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2022, qui présentent le risque de concentration pertinent du Fonds.

Autre risque de prix – Si l'indice de référence avait augmenté ou diminué de 5 % aux 31 mars 2022 et 2021, toutes les autres variables étant restées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de titres du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 381 $ (435 $ au 31 mars 2021). Cette variation est estimée au moyen du bêta du Fonds, qui est calculé en fonction de la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de l'indice de référence. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt – Voir le tableau « Répartition des échéances » de l'aperçu du portefeuille du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2022, qui présente l'exposition du Fonds aux instruments financiers portant intérêt, à la clôture de la période, selon la date de révision contractuelle du taux d'intérêt ou l'échéance, si cette date est plus proche.

Le Fonds investit directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé qui comportent un risque de défaillance supérieur au risque de taux d'intérêt.

L'exposition du Fonds aux instruments financiers portant intérêt est telle qu'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt du marché n'exposerait pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Risque de change – Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles sont fortement exposés les instruments financiers du Fonds à la clôture de la période.

	Au 31 mars 2022		Au 31 mars 2021	
Devise	Exposition nette ($)	En pourcentage de l'actif net	Exposition nette ($)	En pourcentage de l'actif net
Dollar américain	7 534	99,0	7 864	90,3

Aux 31 mars 2022 et 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables étant restées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de titres aurait diminué ou augmenté d'environ 377 $ (386 $ au 31 mars 2021). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Placements du Fonds dans des entités structurées (note 8)

Les tableaux suivants présentent des informations supplémentaires sur les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents gérés par Fidelity.

31 mars 2022	Actif net total ($)	Juste valeur des placements ($)
FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique	14 944	7 614

31 mars 2021	Actif net total ($)	Juste valeur des placements ($)
FNB Fidelity Obligations américaines à rendement élevé systématique	22 206	8 698

Les noms présentés dans les tableaux sont ceux qui étaient en vigueur aux dates indiquées.

Événement postérieur

À la suite de la publication de son communiqué de presse le 12 mai 2022, Fidelity procédera à la dissolution du Fonds après la fermeture des bureaux le 19 août 2022. Le Fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions. Toutes les parts détenues après la dissolution seront obligatoirement rachetées.

Notes annexes

Pour les périodes closes les 31 mars 2022 et 2021
(Montants en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Création des Fonds

Les Fonds Fidelity (collectivement, les « Fonds ») sont des fiducies de placement à capital variable constituées selon les lois de l'Ontario et régies par une déclaration de fiducie cadre et ses modifications. Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres. Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity »), à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds (le « gestionnaire »), est responsable des activités quotidiennes des Fonds et fournit tous les services de gestion générale et d'administration. Fidelity, également le conseiller en valeurs, est responsable de la gestion des portefeuilles des Fonds. Le siège social des Fonds est situé au 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7.

Actuellement, les séries des fonds communs de placement Fidelity suivantes sont offertes :

Les titres des séries A, C, T5 et T8 sont offerts à tous les investisseurs moyennant des frais de souscription différés. Les titres des séries A, T5 et T8 seront respectivement convertis en titres des séries B, S5 et S8, dont les frais de gestion et de conseil sont moins élevés, un an après l'expiration des délais prévus dans le barème des frais de rachat. Les titres des séries B, D, S5 et S8 sont offerts à tous les investisseurs moyennant des frais de souscription initiaux. Les titres des séries C et D sont offerts aux investisseurs inscrits au service de rééquilibrage. Les titres des séries F, F5 et F8 ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs ayant des comptes sur honoraires auprès de courtiers ayant conclu une entente d'admissibilité avec Fidelity. Les titres des séries E1, E1T5, E2, E2T5, E3, E3T5, E4, E4T5, E5 et E5T5 (collectivement, la « série E ») ne sont offerts qu'aux investisseurs qui détenaient initialement des titres de série B ou S5 et qui ont ensuite eu droit à certains titres de série E. Les titres des séries P1, P1T5, P2, P2T5, P3, P3T5, P4, P4T5, P5 et P5T5 (collectivement, la « série P ») ne sont offerts qu'aux investisseurs qui détenaient initialement des titres de série F ou F5 et qui ont ensuite eu droit à certains titres de série P. Les titres de série O sont destinés i) aux investisseurs institutionnels, qui peuvent être des particuliers ou des institutions financières, ayant reçu l'autorisation de Fidelity et ayant conclu une entente d'achat de titres de série O avec les Fonds Fidelity; ou ii) à d'autres fonds et comptes pour lesquels Fidelity est le gestionnaire ou le conseiller. Les parts de série Q sont offertes uniquement à des courtiers qui utilisent des portefeuilles modèles exclusifs ou d'autres produits de placement semblables pour le compte de clients qui leur ont donné carte blanche pour la gestion de leur portefeuille. Les courtiers qui souhaitent souscrire des parts de série Q pour leurs clients doivent conclure avec Fidelity une entente d'admissibilité pertinente. Les titres des séries I, I5 et I8 sont offerts à tous les investisseurs ayant conclu une convention de compte de série I avec Fidelity moyennant des frais de souscription initiaux.

Les titres des séries F5, F8, I5, I8, T5, T8, S5, S8, E1T5, E2T5, E3T5, E4T5, E5T5, P1T5, P2T5, P3T5, P4T5 et P5T5 donnent droit à des distributions mensuelles composées d'un revenu net et/ou d'un remboursement de capital (si disponible).

Chaque Fonds répond à la définition d'entité d'investissement puisqu'il a pour objet d'investir son actif net afin de réaliser une appréciation du capital et/ou un revenu de placement au bénéfice de ses porteurs de titres et que la performance de ses placements est évaluée à la juste valeur.

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 mars 2022 et 2021, selon le cas, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les exercices ou les périodes clos les 31 mars 2022 et 2021, selon le cas. Lorsqu'un Fonds a été créé pendant la période considérée ou la période précédente, l'information présentée porte sur la période allant de la date de création de ce Fonds jusqu'au 31 mars 2022 ou au 31 mars 2021, selon le cas. La date de création de chaque Fonds est indiquée dans les notes propres au Fonds. L'inventaire du portefeuille pour chacun des Fonds est arrêté au 31 mars 2022. Dans le présent document, le terme « périodes » désigne les périodes définies ci-dessus.

À compter du 12 novembre 2021, les avantages de la tarification du Programme Privilège de Fidelity dont les porteurs de titres ont profité sur leurs placements dans les séries à tarification réduite seront désormais offerts sous la forme de remises sur les frais au moyen de distributions. Par conséquent, i) les placements des investisseurs dans les séries E1 à E5 et les séries E1T5 à E5T5 (série « E ») et dans les séries P1 à P5 et les séries P1T5 à P5T5 (série « P ») ont été automatiquement échangés contre des placements dans les séries principales correspondantes (séries B, S5, F ou F5, selon le cas); et ii) la série E et la série P ne seront plus offertes.

2. Référentiel comptable

Déclaration de conformité – Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Sauf indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de Fidelity le 16 juin 2022.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation – Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de chaque Fonds.

Notes propres au Fonds – Chaque Fonds présente l'information financière pertinente à ses états financiers dans ses notes propres au Fonds. Ces informations figurent immédiatement après l'inventaire du portefeuille du Fonds et sont à lire en parallèle avec les présentes notes annexes.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Base d'évaluation – Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements et les dérivés évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

Utilisation d'estimations et de jugements – En appliquant les IFRS, la direction doit faire certaines estimations et poser certains jugements à la date des états financiers. Les principaux éléments des états financiers pouvant donner lieu à des estimations et des jugements comptables importants sont les suivants :

Évaluation de la juste valeur – Un Fonds peut investir dans des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. S'il y a lieu, ces instruments sont classés aux niveaux 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-après. Lorsque les prix ou les cours de marché ne sont pas faciles à obtenir ou qu'ils ne sont pas fiables, des méthodes d'évaluation conformes aux politiques adoptées par le gestionnaire sont utilisées de bonne foi. Les facteurs pris en compte pour l'évaluation de la juste valeur sont, entre autres, les cours obtenus auprès de teneurs de marché réputés, les événements ayant touché le marché ou le titre concerné, les fluctuations des taux d'intérêt et la qualité du crédit. Les modèles d'évaluation de la juste valeur utilisent des données observables lorsque cela est possible. Le gestionnaire doit toutefois, à l'occasion, formuler des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur la meilleure information dont il dispose au moment concerné. Toute révision apportée à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers, et cette incidence pourrait être importante.

Classement et évaluation des instruments financiers – Fidelity a formulé des jugements importants afin de classer et d'évaluer les instruments financiers d'un Fonds conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). Ces jugements portent essentiellement sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique. Cette analyse a permis de déterminer que les actifs financiers d'un Fonds devaient être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de facteurs comme l'évaluation du rendement et la gestion du Fonds sur la base de la juste valeur.

Présentation des instruments financiers – Fidelity a formulé des jugements importants afin de classer les titres rachetables d'un Fonds en tant que passifs financiers, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32).

Pour arriver à ce classement, le Fonds a établi que ses titres rachetables ne présentent pas des caractéristiques identiques s'ils sont offerts en plusieurs séries et que son obligation à leur égard comporte une obligation contractuelle visant la distribution en trésorerie, au moins une fois par an (si le porteur de titres en fait la demande), du revenu net et des gains en capital nets réalisés. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle attachée aux titres.

Nature de la relation avec les fonds sous-jacents gérés par Fidelity – Fidelity a formulé des jugements importants afin d'établir la capacité d'un Fonds d'exercer un contrôle ou une influence notable sur un fonds sous-jacent géré par Fidelity, conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (IAS 28). Pour ce faire, Fidelity s'appuie sur des activités pertinentes, tels les droits de vote, la participation au choix des politiques et les flux de trésorerie significatifs comme le produit des souscriptions et des rachats. Fidelity a déterminé qu'un Fonds n'a pas la capacité d'exercer une influence significative sur un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou de le contrôler du fait de son incapacité à exercer ses droits de vote et à orienter les décisions financières et opérationnelles ou à y participer.

Évaluation des placements et des dérivés – Les placements, y compris les dérivés, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 et sont évalués à la juste valeur.

Chaque Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après.

Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques

Niveau 2 – autres données d'entrée observables importantes (y compris les prix cotés pour des placements semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, etc.)

Niveau 3 – données d'entrée non observables (y compris les propres hypothèses du Fonds, fondées sur la meilleure information disponible)

Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre. Les transferts entre les niveaux sont considérés comme ayant été effectués à l'ouverture de la période. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 résultent principalement des méthodes utilisées pour l'évaluation des titres de capitaux propres étrangers. Les transferts vers le niveau 3 s'expliquent par un manque de données de marché observables résultant de baisses d'activité sur le marché, de baisses de liquidité, de restructurations ou d'opérations sur titres. Les transferts à partir du niveau 3 sont attribuables à des données de marché observables devenues disponibles pour ces titres.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des placements et des dérivés d'un Fonds selon les principales catégories sont les suivantes :

Les titres de capitaux propres, y compris les titres soumis à restrictions et les fonds négociés en bourse (FNB), pour lesquels des cours de marché peuvent être facilement obtenus, sont évalués au dernier cours ou au cours de clôture officiel observé sur le principal marché ou la principale bourse où sont négociés ces titres et fourni par un service d'évaluation indépendant. Ils sont classés au niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque le dernier cours ou le cours de clôture officiel ne peut être obtenu facilement, ou qu'il ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause sera utilisé. Dans le cas des titres de capitaux propres étrangers, si des événements importants touchant le marché ou les titres concernés surviennent, les titres de capitaux propres sont évalués par comparaison avec les évaluations des certificats américains d'actions étrangères, des contrats à terme normalisés, des FNB et certains indices, ainsi que des prix cotés de titres semblables. Lorsqu'ils sont évalués de cette façon, les titres de capitaux propres étrangers sont classés au niveau 2. L'utilisation de ces méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2. Si les données d'entrée observables sont limitées, les titres de capitaux propres, y compris les titres soumis à restrictions, sont évalués au moyen d'hypothèses relatives à l'activité du marché et au risque. Il arrive qu'ils soient classés au niveau 3.

Les titres de créance, y compris les titres soumis à restrictions, sont évalués en fonction des prix fournis par des services d'évaluation indépendants ou des courtiers teneurs de marché pour ces titres. Les services d'évaluation ont recours à des évaluations matricielles qui tiennent compte des rendements ou des cours d'obligations de même qualité, de même taux d'intérêt, de même échéance et de même type, ainsi que des hypothèses sur la fréquence des remboursements anticipés, des caractéristiques de la garantie et des prix fournis par des courtiers. Ils sont généralement classés au niveau 2, mais il arrive qu'ils soient classés au niveau 3.

Les swaps sont évalués quotidiennement à la valeur de marché au moyen de services d'évaluation indépendants ou d'évaluations fournies par des courtiers. Les variations de valeur sont comptabilisées en tant que plus-value (moins-value) latente. Les services d'évaluation ont recours à des évaluations matricielles qui s'appuient sur des comparaisons avec les courbes de taux d'intérêt, les courbes d'écart de crédit, les possibilités de défaillance et les taux de recouvrement. En conséquence, ils sont en général classés au niveau 2.

En l'absence d'évaluations indépendantes ou lorsque les évaluations indépendantes ne sont pas fiables, les titres de créance et les swaps peuvent être évalués au moyen d'évaluations matricielles qui tiennent compte de facteurs comparables à ceux qui auraient été retenus par des services d'évaluation indépendants. Ils sont généralement classés au niveau 2, mais il arrive qu'ils soient classés au niveau 3 si les circonstances l'exigent. Les évaluations indépendantes fournies par une source ou par un courtier unique sont évaluées par la direction. Il arrive qu'elles soient classées au niveau 3.

La valeur en dollars canadiens des contrats de change à terme est déterminée au moyen des taux de change de clôture. Ces contrats sont classés au niveau 2. Les contrats à terme normalisés sont évalués au prix de règlement établi quotidiennement par la bourse ou le marché où ils sont négociés. Ils sont classés au niveau 1. Les options négociées en bourse sont évaluées au moyen du dernier cours ou, en l'absence de vente, du dernier cours vendeur. Elles sont classées au niveau 1. Les options négociées hors bourse sont évaluées au moyen d'évaluations fournies par des courtiers. Elles sont classées au niveau 2.

Les fonds sous-jacents gérés par Fidelity et les FNB gérés par Fidelity qui investissent principalement dans des titres nord-américains sont évalués à la valeur liquidative par titre observée à la clôture de chaque jour ouvrable. Les FNB gérés par Fidelity qui investissent principalement dans des titres internationaux sont évalués au cours moyen calculé selon la moyenne du dernier écart acheteur-vendeur officiel observé sur une bourse consolidée et fourni par un service d'évaluation indépendant. La bourse consolidée comprend toutes les bourses sur lesquelles les FNB gérés par Fidelity peuvent être négociés et pour lesquelles des cours de marché acheteur et vendeur quotidiens sont disponibles. Les fonds sous-jacents et les FNB gérés par Fidelity sont classés au niveau 1 de la hiérarchie.

Les titres à court terme pour lesquels un cours n'est pas facile à obtenir sont évalués au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur. Ils sont classés au niveau 2.

Les politiques sur la juste valeur décrites ci-dessus s'appliquent également aux titres cédés en garantie ou déposés à titre de marge. Ces titres sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ils figurent aussi au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net » de l'état de la situation financière.

Trésorerie – La trésorerie, dont les devises, est constituée de dépôts auprès du dépositaire.

Trésorerie cédée en garantie – La trésorerie cédée en garantie est constituée de trésorerie déposée à titre de marge ou cédée en garantie des contrats dérivés en cours.

Dépréciation d'actifs financiers – À chaque date de présentation de l'information financière, chacun des Fonds évalue la correction de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit a fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée par chaque Fonds correspond au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée par chaque Fonds correspond au montant des pertes de crédit attendues pour 12 mois. Des difficultés financières importantes ou la probabilité d'un défaut de paiement de la contrepartie sont des signes qu'une correction de valeur pourrait être nécessaire. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur.

Autres actifs et passifs – Les autres actifs et passifs peuvent comprendre les montants à payer au dépositaire, aux sociétés affiliées et aux autres contreparties, ou à recevoir de ceux-ci, au titre des revenus à recevoir, des opérations de placement, des opérations sur titres d'un Fonds, des charges à payer et des autres opérations en attente de règlement à la clôture de la période. Ces montants sont comptabilisés au coût amorti, qui avoisine la juste valeur, ces éléments étant, par nature, à court terme.

Instruments financiers ayant fait l'objet de compensation – Une compensation des actifs et des passifs financiers est opérée et le montant net qui en résulte est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et autres instruments de créance directs – Un Fonds peut investir dans des instruments de créance directs, qui sont des participations dans des montants dus par des sociétés ou d'autres emprunteurs à des prêteurs. Ces instruments peuvent prendre la forme de prêts, de créances commerciales ou d'autres créances et peuvent engager le Fonds à fournir des liquidités supplémentaires à l'emprunteur, si celui-ci en fait la demande. Les prêts peuvent être contractés dans le cadre d'une cession ou d'une prise de participation. Le Fonds pourrait avoir l'obligation contractuelle d'obtenir l'accord de la banque ou de l'emprunteur, ou des deux, préalablement à la vente de ces prêts. Un Fonds peut également investir dans des prêts non provisionnés, qui sont des obligations contractuelles de financement futur. Les renseignements sur les engagements non provisionnés figurent au bas de l'inventaire du portefeuille.

Ventes à découvert – Certains Fonds peuvent recourir à des ventes à découvert, qui consistent à vendre des titres empruntés en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les titres vendus à découvert sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des titres vendus à découvert sont présentés à l'état du résultat global au poste « Variation du gain (de la perte) latent » et au poste « Gain (perte) net réalisé », lorsque les positions sont liquidées, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds vend un titre à découvert, il emprunte ce titre à un courtier pour exécuter la vente. Le Fonds subit une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où il dénoue sa position vendeur en achetant ce titre. Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure de dénouer une position vendeur au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait restitué un titre emprunté, il conserve une marge suffisante, composée de trésorerie et de titres liquides, auprès du courtier. La marge détenue auprès d'un courtier aux 31 mars 2022 et 2021 est inscrite au poste « Dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert » de l'état de la situation financière, le cas échéant.

Évaluation des titres rachetables émis par les Fonds – L'obligation d'un Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est comptabilisée au montant du rachat. Aux 31 mars 2022 et 2021, la valeur liquidative par titre d'un Fonds pouvait différer de moins de 0,01 $ de son actif net attribuable aux porteurs de titres par série et par titre calculé conformément aux IFRS, en raison des procédures normales de fin de période pour clôturer les comptes. Tout écart de 0,01 $ ou plus entre la valeur liquidative par titre et l'actif net attribuable aux porteurs de titres est expliqué dans les notes propres à chaque Fonds.

Opérations sur titres, comptabilisation du revenu et coûts de transactions – Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Le coût des placements est établi au coût moyen, déduction faite des commissions et des autres coûts de transactions. Les gains et les pertes nets réalisés à la vente de placements (pouvant inclure des sommes provenant d'un litige) et la variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements concernés.

Le revenu d'intérêts inclut le coupon, ainsi que la comptabilisation progressive de l'escompte et l'amortissement de la prime des titres de créance calculés selon le taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser avec précision les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue des titres de créance concernés afin de les comptabiliser à leur valeur comptable nette. La valeur nominale des titres indexés sur l'inflation est périodiquement ajustée en fonction du taux d'inflation, et les intérêts sont comptabilisés d'après cette valeur. Les ajustements apportés à la valeur nominale pour tenir compte de l'inflation sont inscrits en tant qu'augmentation ou diminution du revenu d'intérêts, et ce, même si la valeur nominale de ces titres n'est reçue qu'à l'échéance. Un titre de créance peut être qualifié d'improductif et le revenu d'intérêts s'y rapportant peut s'en trouver réduit : les intérêts cessent de courir et les intérêts à recevoir sont radiés lorsque, sur la base de procédures appliquées de façon constante, le recouvrement d'une partie ou de la totalité des intérêts se rapportant à ce titre de créance est douteux. Lorsqu'un émetteur reprend le versement des intérêts ou lorsque le recouvrement des intérêts est raisonnablement assuré, le titre de créance n'est plus considéré comme improductif. Le revenu de dividendes, y compris le revenu provenant des FNB, est constaté à la date ex-dividende, sauf en ce qui concerne certains dividendes provenant de titres étrangers pour lesquels il arrive que la date ex-dividende soit passée, auquel cas ceux-ci sont inscrits dès que Fidelity prend connaissance de cette date. Les distributions provenant de fiducies d'investissement, y compris de fonds sous-jacents gérés par Fidelity, sont comptabilisées comme revenus, gains en capital ou remboursements de capital en fonction de la meilleure information disponible. En raison de la nature de ces placements, il est possible que les répartitions réelles ne soient pas conformes à ces informations. Les distributions provenant de fiducies d'investissement qui sont traitées comme un remboursement de capital viennent réduire le coût moyen de la fiducie d'investissement concernée. Le cas échéant, les intérêts et les dividendes sur les placements vendus à découvert sont comptabilisés en tant que charges et inscrits à titre de passif au poste « Montant à payer pour les intérêts et dividendes sur les titres vendus à découvert » de l'état de la situation financière et au poste « Charges liées aux dividendes et intérêts sur les titres vendus à découvert » de l'état du résultat global.

Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, qui sont engagés lors de l'achat et de la vente de titres par un Fonds, sont inscrits au poste « Commissions et autres coûts liés au portefeuille » de l'état du résultat global.

Notes annexes (suite)

Pour les périodes closes les 31 mars 2022 et 2021

(Montants en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Conversion des devises – Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle d'un Fonds au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et les ventes de titres, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. L'effet des fluctuations des taux de change sur les placements est inscrit aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » et leur effet sur les autres opérations de change est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des autres éléments de l'actif net libellés en devises » de l'état du résultat global.

Opérations de prise en pension – La trésorerie non investie peut être déposée dans un ou plusieurs comptes de négociation conjoints avec d'autres fonds gérés par Fidelity et servir à des opérations de prise en pension. Les opérations de prise en pension visent l'achat de titres du gouvernement américain ou canadien auprès d'une contrepartie qui s'engage à racheter ces titres à un prix supérieur, à une date donnée. La différence de prix est inscrite à titre de revenu d'intérêts. Les opérations de ce type comportent un risque de crédit découlant de la possibilité que la contrepartie manque à son obligation de rachat des titres. Pour gérer ce risque, Fidelity traite avec des contreparties qu'elle juge acceptables et reçoit les titres concernés à titre de garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur quotidienne de la trésorerie investie. Toute opération de prise en pension qui n'est pas dénouée à la clôture de la période est inscrite dans l'inventaire du portefeuille. À la clôture de la période, il n'y avait aucune opération de prise en pension ouverte. Les Fonds peuvent être exposés à des opérations de prise en pension de par leurs placements dans les fonds sous-jacents gérés par Fidelity suivants : la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada ou la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.

Prêt de titres – Un Fonds peut à l'occasion prêter des titres qu'il détient en portefeuille afin de produire un revenu supplémentaire. Chaque Fonds a conclu des opérations de prêt de titres avec State Street Bank and Trust Company (« SSB »), qui agit en qualité d'agent de prêt de titres.

La valeur de marché totale de tous les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de tous les titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension ne peut dépasser 50 % de la valeur liquidative d'un Fonds. SSB est en droit de recevoir une rémunération provenant des revenus bruts découlant du prêt de titres d'un Fonds et assume tous les coûts directement liés aux prêts de titres ainsi que le coût de la garantie en cas de défaut de l'emprunteur. Un Fonds reçoit à l'égard des titres prêtés une garantie (sous forme d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou l'une des provinces du Canada, ou par le gouvernement des États-Unis ou l'une de ses agences) correspondant à au moins 105 % de la valeur de marché des titres prêtés, que le Fonds conserve pendant toute la durée du prêt. La valeur de marché des titres prêtés est déterminée chaque jour ouvrable, à la fin de la journée. Toute garantie supplémentaire demandée par le Fonds est livrée le jour ouvrable suivant.

Contrats de change à terme – Un Fonds peut avoir recours à des contrats de change à terme destinés à faciliter les opérations sur les titres libellés en devises et à réduire le risque de change. En général, le Fonds utilise des contrats de vente pour protéger ses placements contre les risques de fluctuation des taux de change, et des contrats d'achat pour contrebalancer un contrat de vente conclu antérieurement. Un contrat d'achat peut également servir à obtenir une exposition à des devises données et un contrat de vente, à contrebalancer un contrat d'achat conclu antérieurement. Ces contrats comportent un risque de marché supérieur au gain ou à la perte latent figurant dans l'état de la situation financière. Fidelity surveille la notation de chacune des contreparties avec lesquelles elle fait affaire. La notation des contreparties, établie par Moody's Investors Service, Inc. ou par S&P®, est au minimum de A à la date de l'opération. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les contrats de change à terme en vigueur avec cette contrepartie. La valeur en dollars canadiens des devises pour lesquelles un Fonds a un engagement de vente ou d'achat est présentée au poste « Contrats de change à terme » de l'inventaire du portefeuille. Ce montant correspond à l'exposition totale du Fonds à la clôture de la période à chaque devise achetée ou vendue au moyen d'un contrat de change. Les fluctuations des valeurs des devises ou l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats pourraient donner lieu à des pertes.

Les contrats de change à terme visant l'achat et la vente de la même devise, ayant la même date de règlement et faisant intervenir le même courtier donnent lieu à une compensation. Ils sont réglés avec la contrepartie sur une base nette, et tout gain ou perte réalisé est comptabilisé à la date de règlement.

Contrats à terme normalisés – Un Fonds peut conclure des contrats à terme normalisés pour gérer son exposition aux marchés. Lors de la conclusion d'un contrat à terme normalisé, un Fonds doit déposer auprès d'une chambre de compensation, au plus tard le jour ouvrable suivant la conclusion du contrat, un montant (la marge initiale) correspondant à un pourcentage établi de la valeur nominale du contrat. Cette marge initiale peut être versée sous forme de trésorerie ou de titres et elle est transférée dans un compte distinct à la date de règlement. Des versements ultérieurs (la marge de variation) sont versés ou reçus selon les fluctuations quotidiennes de la valeur des contrats à terme normalisés. Ils sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat à terme normalisé arrive à échéance ou est dénoué, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global. Les contrats à terme normalisés comportent, à différents degrés, un risque que les pertes qui en découlent soient supérieures à la marge de variation inscrite dans l'état de la situation financière. La valeur nominale du sous-jacent de tout contrat à terme normalisé non dénoué à la clôture de la période figure au poste « Contrats à terme normalisés » de l'inventaire du portefeuille. Le montant inscrit correspond à l'exposition de chaque contrat à l'instrument sous-jacent correspondant, à la clôture de la période. Les fluctuations des valeurs des instruments sous-jacents ou l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats pourraient donner lieu à des pertes.

Options – Les options donnent à leur acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent à un prix d'exercice convenu et à une date donnée (ou sur une période donnée). Le vendeur d'une option a l'obligation d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) l'instrument concerné au prix d'exercice convenu, ou de régler en trésorerie un dérivé sous-jacent, si le détenteur de l'option exerce l'option à l'échéance ou avant cette date. Un Fonds peut avoir recours à des options de gré à gré afin de réduire son exposition aux risques de placement éventuels.

Lors de la conclusion d'une option, un Fonds verse ou reçoit une prime. Les primes versées à l'achat d'options sont comptabilisées dans le coût des placements, tandis que les primes reçues à la vente d'options sont enregistrées en tant que passif puis ramenées à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Pour certaines options achetées ou vendues, la prime est versée ou reçue à une date future. Lors de l'exercice d'une option, le coût ou le produit découlant de l'achat ou de la vente de l'instrument sous-jacent est ajusté pour tenir compte du montant de la prime. Lors du dénouement d'une option, un Fonds peut réaliser un gain ou subir une perte selon que le produit ou le montant versé au dénouement de l'opération de vente est supérieur ou inférieur à la prime reçue ou versée. Lorsqu'une option expire, le montant du gain ou de la perte correspond au montant de la prime reçue ou versée, selon le cas. Les gains (pertes) nets réalisés et latents découlant des options vendues figurent aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des dérivés » de l'état du résultat global. Les gains (pertes) nets réalisés et latents découlant des options achetées figurent aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des

placements » de l'état du résultat global. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les options en vigueur avec cette contrepartie.

Les options non dénouées à la clôture de la période sont incluses, selon le cas, au poste « Options achetées », au poste « Swaptions achetées », au poste « Options vendues » ou au poste « Swaptions vendues » de l'inventaire du portefeuille.

Swaps – Un Fonds peut conclure des swaps pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit. Un swap est un contrat entre deux parties visant l'échange, à intervalles périodiques, de flux de trésorerie dont le montant est calculé en fonction d'un montant notionnel. Un swap de gré à gré bilatéral est une opération entre un Fonds et un courtier visant l'échange de flux de trésorerie entre les deux parties sur la durée du swap. Un swap de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centralisée est une opération entre un Fonds et un courtier et dont la compensation est ensuite effectuée par un commissionnaire sur les marchés à terme par le biais d'une chambre de compensation. Une fois la compensation effectuée, la chambre de compensation devient la contrepartie centrale avec laquelle un Fonds échange des flux de trésorerie sur la durée de l'opération, comme pour les contrats à terme normalisés.

Les swaps de gré à gré bilatéraux sont évalués quotidiennement à la valeur de marché, et les variations de valeur sont comptabilisées au poste « Swaps de gré à gré bilatéraux, à la valeur » dans l'état de la situation financière. Les primes versées ou reçues à la conclusion d'un swap de gré à gré bilatéral, destinées à combler l'écart entre les modalités du swap et les conditions de marché en vigueur (par exemple, les écarts de crédit, les taux d'intérêt ou d'autres facteurs), sont comptabilisées progressivement au titre des gains (pertes) réalisés sur la durée du swap au poste « Plus-value (moins-value) nette latente » de l'état de la situation financière. Toute prime versée ou reçue à la conclusion d'un swap qui n'a pas été amortie figure dans l'inventaire du portefeuille. Un Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions minimales, devoir céder des titres ou de la trésorerie en garantie à une contrepartie. La valeur de ces titres ou de la trésorerie ne peut être inférieure à la perte latente du Fonds sur les swaps de gré à gré bilatéraux en vigueur avec cette contrepartie.

Les swaps de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centralisée exigent d'un Fonds qu'il dépose un montant en trésorerie ou des titres (la marge initiale) auprès du commissionnaire sur les marchés à terme, à la demande et au bénéfice de la chambre de compensation. Les swaps de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centralisée sont évalués quotidiennement à la valeur de marché. Des versements ultérieurs (la marge de variation) sont versés ou reçus selon les fluctuations quotidiennes de la valeur des swaps et sont comptabilisés en tant que plus-value (moins-value) latente. Ces versements quotidiens, le cas échéant, sont inclus dans les montants à recevoir ou à payer au titre de la marge de variation liée aux dérivés dans l'état de la situation financière. Les primes liées aux swaps de gré à gré faisant l'objet d'une compensation centralisée sont comptabilisées chaque période sur la durée du swap à titre de marge de variation quotidienne et sont incluses au poste « Plus-value (moins-value) latente » de l'état de la situation financière. Au dénouement ou à l'échéance du swap, les primes sont comptabilisées en tant que gain (perte) réalisé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats visant l'échange de flux de trésorerie dont le montant est calculé en fonction d'un montant notionnel. Ils portent, par exemple, sur l'échange de versements dont le montant est calculé selon un taux d'intérêt fixe contre des versements dont le montant est calculé selon un taux d'intérêt variable. Les paiements périodiques reçus ou versés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global. Le principal risque associé aux swaps de taux d'intérêt réside dans la possibilité qu'une variation défavorable des taux d'intérêt ait une incidence négative sur un Fonds.

Les swaps sur défaillance de crédit visent le versement d'une prime à taux fixe en échange d'une protection contre la perte de valeur d'un instrument de créance sous-jacent dans le cas d'un événement de crédit déterminé (par exemple, un défaut de paiement ou une faillite). Aux termes d'un swap sur défaillance de crédit, la partie agissant à titre de « garant » reçoit des versements périodiques calculés selon un pourcentage fixe d'un montant notionnel. En échange, elle convient d'acheter l'instrument sous-jacent à sa valeur nominale dans le cas où surviendrait un événement de crédit avant l'échéance du swap. Il peut arriver qu'un Fonds conclue des swaps sur défaillance de crédit pour lesquels le Fonds ou sa contrepartie agit à titre de garant. À ce titre, le Fonds s'expose au risque de marché et au risque de crédit associés à l'instrument sous-jacent, y compris le risque de liquidité et le risque de perte de valeur. Les primes reçues ou versées sont inscrites au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » de l'état du résultat global.

Des gains ou des pertes sont réalisés au dénouement des swaps. Les risques peuvent être supérieurs aux montants comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ces risques comprennent les fluctuations du rendement des instruments sous-jacents, l'incapacité des contreparties à respecter les modalités des contrats et une possible insuffisance de liquidité des swaps. Les swaps non dénoués à la clôture de la période figurent au poste « Swaps » de l'inventaire du portefeuille.

Opérations sur titres à livraison différée et sur titres négociés sous forme de promesse – Un Fonds peut acheter ou vendre des titres à livraison différée ou des titres négociés sous forme de promesse. Le paiement ou la livraison de ces titres peut avoir lieu après la période de règlement habituelle. Le prix des titres sous-jacents et la date à laquelle ils seront livrés et réglés sont établis au moment où l'opération est négociée. Dans le cas d'une vente de titres à livraison différée, tant que les titres n'ont pas été livrés, le contrat est évalué quotidiennement à la valeur de marché, et des titres équivalents sont conservés aux fins de l'opération. Les titres à livraison différée ou négociés sous forme de promesse dont le règlement n'a pas encore eu lieu sont identifiés comme tels dans l'inventaire du portefeuille. Le Fonds peut recevoir une compensation pour intérêts abandonnés dans le cadre de l'achat de titres à livraison différée ou de titres négociés sous forme de promesse. Un Fonds comptabilise de façon distincte les titres visés par des engagements d'achat pour une valeur au moins égale au montant de l'engagement. Les montants à verser et à recevoir à l'égard des titres à livraison différée ayant le même taux d'intérêt et la même date de règlement, et qui sont négociés par un même courtier, font l'objet d'une compensation. Les titres à livraison différée ou les titres négociés sous forme de promesse qui ont été négociés auprès de courtiers différents sont inscrits à titre de montants à payer ou de montants à recevoir au poste « Livraison différée » de l'état de la situation financière. Les variations de la valeur des titres sous-jacents, l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations aux termes des contrats, l'incapacité de l'émetteur à émettre les titres pour des raisons politiques ou économiques ou d'autres facteurs peuvent entraîner des pertes.

Sociétés d'acquisition à vocation spécifique – Les Fonds peuvent investir dans des actions, des bons de souscription ou d'autres titres de sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS) ou d'entités ad hoc similaires. Une SAVS est une société ouverte qui lève des capitaux par l'intermédiaire d'un premier appel public à l'épargne (PAPE) afin d'acquérir des actions d'une ou de plusieurs sociétés existantes par l'entremise de fusions, de regroupements d'entreprises, d'acquisitions ou d'autres opérations similaires dans un délai déterminé.

Placement privé dans une société ouverte – Les Fonds peuvent acquérir des actions d'un émetteur par l'intermédiaire d'un placement privé dans une société ouverte (PPSO), notamment sous forme de promesses d'achat de titres. Un PPSO comporte généralement l'achat d'un titre directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres achetés de cette manière sont sujets à des restrictions à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. À la fin de la période, certains Fonds avaient négocié des titres sous forme de promesse par l'intermédiaire de PPSO avec des SAVS. Ces engagements sont conditionnels à l'acquisition par les

SAVS des titres des sociétés qu'elles ciblent. La plus-value (moins-value) latente de ces engagements est présentée séparément au poste « Plus-value (moins-value) latente des engagements non provisionnés » de l'état de la situation financière et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des engagements non provisionnés » de l'état du résultat global.

Titres négociés sous la forme « To-Be-Announced » (« TBA ») – Les opérations sur titres TBA consistent en un engagement à acheter ou à vendre des titres adossés à des créances hypothécaires américains. Dans le cadre des opérations sur titres TBA, le titre qui sera livré n'est pas précisé, et seule une approximation du montant du capital est fournie. Les titres livrés doivent toutefois respecter les critères définis par le secteur concernant notamment l'émetteur, le taux et l'encours du capital du portefeuille de titres de prêts hypothécaires sous-jacents. Un Fonds effectue des opérations sur titres TBA avec l'intention de prendre possession des titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents ou de les livrer. L'achat et la vente de titres TBA comportent les mêmes risques que ceux associés aux opérations sur titres à livraison différée ou sur titres négociés sous forme de promesse. Les titres TBA faisant l'objet d'un engagement de vente à la clôture de la période sont inscrits au poste « Engagements de vente TBA » à la fin de l'inventaire du portefeuille. Le produit découlant de ces engagements et la valeur de ceux-ci figurent dans l'état de la situation financière.

Évaluation des séries – L'actif net attribuable aux porteurs de titres est calculé pour chacune des séries de titres d'un Fonds. L'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série correspond à la quote-part de cette série dans l'actif et le passif communs à toutes les séries du Fonds, à laquelle s'ajoutent l'actif et le passif du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. La quote-part des revenus de placement et des charges d'exploitation attribuable à une série est fonction de la quote-part de cette série dans l'actif net attribuable aux porteurs de titres, exception faite des éléments pouvant être attribués expressément à une ou à plusieurs séries.

Actif net par titre lié aux activités – L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par titre figurant dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités attribuable à chaque série d'un Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation du Fonds au cours de la période.

Tableaux des flux de trésorerie – Un Fonds établit le montant net des opérations sur ses placements à court terme et inscrit uniquement leur incidence nette sur les flux de trésorerie au poste « Achat de placements et de dérivés » ou au poste « Produit de la vente et produit à l'échéance des placements et des dérivés », selon le cas, lors de la préparation des tableaux des flux de trésorerie. Conformément aux IFRS, les tableaux des flux de trésorerie d'un Fonds excluent les opérations non monétaires découlant de ses activités d'exploitation ou de financement.

4. Frais et autres opérations avec des parties liées

Frais de gestion et de conseil – Fidelity agit à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity fait partie d'un vaste groupe de sociétés collectivement appelées « Fidelity Investments ». En contrepartie de ses services et du détachement de personnel de direction clé, les Fonds versent à Fidelity des frais de gestion mensuels qui sont fonction de la valeur liquidative de chaque série et qui sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Pour éviter une double facturation des frais, les titres de série O des fonds sous-jacents gérés par Fidelity sont exempts de frais de gestion. Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity dont les séries (autres que la série O) sont assujetties à des frais de gestion, Fidelity effectuera des ajustements afin qu'il n'y ait pas de double facturation de ces frais.

Par ailleurs, aucuns frais de gestion ne sont imputés aux titres de série O puisque les porteurs de titres paient directement des frais de gestion négociés.

Fidelity peut accorder à certains porteurs de titres un rabais sur les frais de gestion ou sur les charges d'un Fonds en réduisant les frais de gestion qu'elle facture au Fonds ou en réduisant le montant de certaines charges facturé au Fonds, cette réduction devant être remise par le Fonds aux porteurs de titres à titre de distribution. Ces distributions sont présentées au poste « Réduction des frais de gestion » dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres.

Frais d'administration – Fidelity facture aux Fonds des frais d'administration à taux fixe relativement à certaines charges variables et administratives, y compris le détachement de personnel administratif clé. En contrepartie, Fidelity s'acquitte de toutes les charges d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains coûts spécifiques, notamment les frais et les charges liés au Comité d'examen indépendant, les taxes, les commissions de courtage et les charges d'intérêts. Les frais d'administration s'ajoutent aux frais de gestion et sont fonction de la valeur liquidative de chaque série; ils sont calculés quotidiennement et payables mensuellement. Pour éviter une double facturation des frais, les titres de série O des fonds sous-jacents gérés par Fidelity sont exempts de frais d'administration.

Frais du Comité d'examen indépendant – Conformément au Règlement 81-107, le Comité d'examen indépendant (CEI) examine toutes les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire et formule des recommandations ou approuve les mesures qui sont prises, selon le cas, de sorte à servir le meilleur intérêt des Fonds. Le CEI se compose à l'heure actuelle de quatre membres, tous indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. La rémunération des membres du CEI se compose d'une provision d'honoraires annuelle et de jetons de présence. Les membres sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions auprès du CEI. Ces coûts sont répartis entre les Fonds, selon leur quote-part de l'actif.

Taxe de vente – Certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). La taxe de vente harmonisée (TVH) correspond au taux de 5 % de la TPS combiné à celui de la TVP des provinces concernées. La TPS/TVH à verser ou à recevoir est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de titres et la valeur de leur participation dans un Fonds à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève un Fonds. Le taux effectif de TPS/TVH applicable à chaque série d'un Fonds est fonction de la répartition des placements des porteurs de titres entre les provinces. Il est calculé selon le taux de TVH ou, si la province concernée n'applique pas la TVH, selon le taux de TPS. Tous les montants sont inscrits au poste « Taxe de vente » de l'état du résultat global.

Autres charges – Les autres charges d'exploitation sont des coûts attribuables à un Fonds qui ne sont pas autrement couverts par les frais de gestion ou par les frais d'administration à taux fixe, comme il est indiqué dans le prospectus simplifié de chaque Fonds, et qui ne sont pas présentés séparément dans l'état du résultat global. Chaque série d'un Fonds, à l'exception de la série O, s'acquitte de la quote-part des coûts communs liés aux Fonds qui lui revient ainsi que des coûts qui lui sont propres. La série O d'un Fonds est responsable de sa quote-part de certains frais du Fonds, comme il est mentionné dans le prospectus simplifié du Fonds.

Charges abandonnées – Fidelity peut, à son gré, absorber ou abandonner certaines charges, et peut mettre fin à ces absorptions ou à ces renonciations sans préavis. Ces renonciations sont présentées au poste « Charges abandonnées » de l'état du résultat global.

Commissions et autres coûts liés au portefeuille – Les commissions et autres coûts liés au portefeuille sont présentés dans l'état du résultat global, déduction faite des remboursements des courtiers qui ont remboursé une partie de leurs commissions.

Il peut arriver qu'une partie des commissions soi versée pour des services de recherche. Les montants versés pour les services de recherche fournis aux Fonds par les maisons de courtage sont des estimations faites par Fidelity. Fidelity a établi des procédures qui l'aident à déterminer, de bonne foi, si la valeur des biens et des services de recherche et le montant des commissions de courtage payées sont adéquats au regard du bénéfice raisonnable que les Fonds ont pu en tirer.

Par ailleurs, une partie des transactions d'un Fonds peut être confiée à des sociétés de courtage affiliées à Fidelity Investments dans la mesure où elle s'est assurée que les compétences de ces sociétés affiliées en matière d'exécution d'opérations et leurs honoraires pour ces services correspondent aux compétences et aux honoraires de sociétés de courtage admissibles non affiliées.

5. Impôt et distributions

L'année d'imposition de chaque Fonds prend fin en décembre. Pour chaque année d'imposition, un Fonds déclare et verse aux porteurs de titres un montant de revenu de placement net et un montant de gains en capital nets réalisés suffisants, de façon à ne pas être assujetti à l'impôt sur le résultat. Chaque Fonds ne comptabilise donc aucun impôt sur le résultat en vertu d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* (IAS 12) et, de ce fait, ne comptabilise pas non plus de produit d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes fiscales ou aux autres différences temporaires imposables. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une durée maximale de 20 années d'imposition pour réduire le revenu imposable futur.

Des retenues d'impôts étrangers sur le revenu de placement sont imposées par certains pays, et sont estimées en fonction des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans les marchés étrangers en question. Les revenus de placement sont présentés avant déduction des impôts étrangers prélevés à la source. La comptabilisation des retenues d'impôts étrangers est liée à la comptabilisation des revenus de placement correspondants. Ces retenues figurent au poste « Retenues d'impôts étrangers » de l'état du résultat global et au poste « Autres montants et charges à payer » de l'état de la situation financière. Certains pays appliquent des retenues d'impôts sur les gains en capital provenant des placements. Ces retenues d'impôts sont portées en déduction de la valeur du titre concerné et incluses dans les autres montants et charges à payer. Les impôts payés au titre des gains réalisés à la vente de titres et les impôts à payer au titre des gains latents associés aux titres assujettis à des retenues d'impôts figurent respectivement au poste « Retenues d'impôts étrangers » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » de l'état du résultat global.

Les distributions sont imposables entre les mains des porteurs de titres. La nature des distributions à des fins fiscales est établie à la clôture de l'année d'imposition. Aux termes de la déclaration de fiducie, le fiduciaire peut inscrire à l'actif toute distribution sans augmentation du nombre de titres en circulation. Les distributions, le cas échéant, sont déclarées séparément pour chacune des séries.

6. Gestion du risque lié au capital

Les titres émis et en circulation constituent le capital d'un Fonds. Le capital de chaque série d'un Fonds est divisé en un nombre illimité de titres de valeur égale, sans valeur nominale. Tous les titres d'une série d'un Fonds ont égalité de rang pour ce qui est des distributions. Chaque porteur de titres d'un Fonds a un droit de vote par tranche de un dollar détenue dans les titres de ce Fonds. Les fractions de titres donnent des droits de vote au prorata de leur valeur. Un Fonds n'est généralement assujetti à aucune restriction ou exigence particulière en matière de capital pour ce qui est des souscriptions et des rachats de titres, exception faite des exigences de souscription minimales. Toutefois, Fidelity peut, en de rares occasions, suspendre temporairement le droit des porteurs de titres de demander le rachat de leurs titres, reportant ainsi le versement du produit de la vente. Les variations attribuables aux porteurs de titres sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres de chaque Fonds. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque, Fidelity vise à investir les sommes reçues à la souscription dans des titres appropriés, tout en maintenant une liquidité adéquate lui permettant de répondre aux demandes de rachat. Pour ce faire, chaque Fonds investit la majeure partie de son actif dans des titres pouvant être cédés facilement; il peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative.

7. Risques liés aux instruments financiers

La pandémie de COVID-19 (maladie à coronavirus) a accentué la volatilité sur les marchés des capitaux et fortement perturbé l'activité des entreprises. Les effets persistants des perturbations imprévues des marchés, notamment celles causées par la COVID-19, peuvent exacerber les risques politiques, sociaux ou économiques préexistants et fragiliser considérablement certains émetteurs, secteurs ou types de titres. De telles perturbations des marchés ou de l'économie peuvent être de courte durée ou s'étendre sur une plus longue période et pourraient avoir des conséquences qui ne sont pas encore prévisibles.

Les activités d'un Fonds l'exposent à différents risques liés aux instruments financiers : le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité, l'autre risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés émergents. Fidelity vise à réduire l'incidence défavorable que ces risques pourraient avoir sur la performance en ayant recours à des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, en surveillant quotidiennement les positions et les événements de marché et en diversifiant le portefeuille de placements tout en respectant le mandat de placement. Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour réduire certains risques.

Le risque du portefeuille est surveillé quotidiennement et revu mensuellement par le groupe responsable de la conformité des placements. Par ailleurs, chaque Fonds fait l'objet d'une revue trimestrielle formelle. Le groupe responsable de la conformité des placements, les gestionnaires de portefeuille et les analystes principaux participent à une revue trimestrielle du portefeuille. Dans chaque stratégie, les portefeuilles sont comparés les uns aux autres, d'une part, et à leur indice de référence respectif, d'autre part. Les pondérations sectorielles et la répartition des titres sont analysées.

Risque de crédit – Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations ou à l'un de ses engagements envers un Fonds. Le risque de crédit propre à un Fonds, lorsqu'il est question d'un passif financier, et le risque de crédit propre à une contrepartie, qu'ils soient directs ou indirects, sont pris en compte, le cas échéant, pour établir la juste valeur des actifs et passifs financiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture de chacune des périodes.

Un Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues à l'aide de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue sur les prêts et créances, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. La direction a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours ou dont la contrepartie a une solvabilité faible représente une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié. Aux 31 mars 2022 et 2021, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, toute la trésorerie et tous les dépôts

à court terme sont détenus auprès de contreparties jouissant d'une notation élevée. La direction pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. En conséquence aucune provision pour perte de crédit attendue sur 12 mois n'a été comptabilisée, car la perte de valeur serait négligeable.

Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ou dans des titres à revenu fixe et à rendement élevé du secteur immobilier, de moindre qualité, est généralement plus risqué qu'un placement dans des titres de qualité. Tout changement dans la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces titres, de la solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou des actifs servant de garantie pourrait être défavorable à la valeur de ces titres. Il est possible que les prêts sous-jacents ne soient pas intégralement remboursés, ce qui aurait comme conséquence que les porteurs de titres adossés à des créances hypothécaires ne le soient pas non plus. Un Fonds peut à l'occasion investir dans des titres moins liquides. Un placement dans le Fonds deviendrait alors plus risqué qu'un placement dans un Fonds plus diversifié ou dont le portefeuille est plus liquide.

Des opérations de prise en pension garanties peuvent entraîner un risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie serait dans l'incapacité de respecter ses engagements contractuels. Pour gérer ce risque, Fidelity obtient des titres sous-jacents en garantie et recourt à des contreparties jugées solvables selon un examen indépendant.

Le risque de crédit associé aux dérivés est fonction du gain latent d'un Fonds sur les engagements contractuels de la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. Un Fonds limite son risque de perte de crédit associé aux dérivés en limitant son exposition aux contreparties et en ne concluant des transactions qu'avec des contreparties ayant la notation minimale exigée en vertu des règlements en valeurs mobilières et répondant à d'autres critères financiers et non financiers préétablis.

Risque de concentration – Un Fonds peut être exposé à des risques, qu'ils soient directs ou indirects, en fonction des niveaux de concentration de ses instruments financiers dans des secteurs, régions, catégories d'actifs et types de capitalisations boursières particuliers. Fidelity analyse régulièrement ces risques de concentration.

Risque de liquidité – Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Un Fonds est exposé à des demandes quotidiennes de rachat en trésorerie de ses titres rachetables. Les titres rachetables sont rachetés à la demande du porteur au montant de la valeur liquidative par titre d'un Fonds au moment du rachat. Un Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité par ses placements.

Il peut à l'occasion investir dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif ou qui ne sont pas liquides. Les placements privés et les titres soumis à restrictions détenus sont présentés, le cas échéant, dans l'inventaire du portefeuille.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, les fonds de placement doivent maintenir au moins 90 % de leur actif dans des placements liquides qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être cédés facilement. Par ailleurs, un Fonds vise à maintenir une position en trésorerie et en placements à court terme suffisante pour maintenir une liquidité adéquate, et a la possibilité d'emprunter au dépositaire jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative aux fins du financement des rachats. La liquidité du Fonds est surveillée quotidiennement.

À la date de clôture de chacune des périodes, les Fonds n'avaient aucun passif financier dont l'échéance était supérieure à 3 mois.

Autre risque de prix – L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles causées par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change lié aux instruments monétaires), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre en particulier ou à son émetteur, ou par d'autres facteurs touchant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les instruments financiers comportent un risque de perte de capital. Ce risque est réduit au moyen d'une sélection minutieuse des titres et des autres instruments financiers qui respecte la stratégie de placement. Le risque maximum associé aux instruments financiers correspond à la juste valeur de ceux-ci, sauf en ce qui concerne les options vendues et les contrats à terme normalisés, dont les pertes peuvent être illimitées. Les placements et les dérivés sont assujettis à l'autre risque de prix découlant des incertitudes entourant le prix futur de ces instruments.

L'incidence de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, qu'il soit direct ou indirect, peut être calculée, au besoin, au moyen du coefficient bêta. Le coefficient bêta, mesure de la volatilité d'un titre ou d'un portefeuille par rapport à celle du marché dans son ensemble, est tiré d'une comparaison des rendements de l'indice de référence et du Fonds sur une période de 36 mois. De ce fait, le coefficient bêta inclut les incidences déjà prises en compte dans l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Un bêta de 1 signifie que la variation du cours d'un titre suivra celle du marché. Un bêta inférieur à 1 signifie que le titre est moins volatil que le marché. Un bêta supérieur à 1 signifie que le titre est plus volatil que le marché. À titre d'illustration, un titre dont le bêta est de 1,2 devrait, en théorie, être plus volatil de 20 % par rapport au marché. Le coefficient bêta n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt qui sont détenus, directement ou indirectement, dans le portefeuille de placements, notamment les obligations. Un Fonds est exposé au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt ou leurs flux de trésorerie futurs fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie excédentaire peut être investie dans des placements à court terme aux taux d'intérêt du marché.

La stratégie de placement en titres à revenu fixe pour un Fonds exposé à des obligations de qualité est fondée sur une analyse quantitative indépendante des caractéristiques de risque et de rendement des indices de référence et du portefeuille, et sur une analyse précise de toutes les expositions actives par rapport à l'indice de référence pertinent. L'anticipation des taux d'intérêt n'est pas une composante importante de cette stratégie.

Les titres à rendement élevé, notamment des titres appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable, prêts à taux variable, titres de créance garantis de premier rang, titres convertibles, titres adossés à des créances hypothécaires commerciales à rendement élevé ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents peuvent, selon le taux d'intérêt, le terme à courir ou d'autres facteurs, être plus ou moins sensibles aux variations des taux d'intérêt du marché. Toutefois, la volatilité associée à ces titres à rendement élevé ne découle pas du risque de taux d'intérêt. En fait, le risque de taux d'intérêt associé à ces titres est généralement inférieur à celui des obligations de qualité, dont le taux d'intérêt ou le rendement est généralement inférieur. Les titres à rendement élevé sont généralement émis par des sociétés dont la notation est inférieure à celle des émetteurs d'obligations de qualité. Ils comportent donc un risque de défaillance supérieur à celui des obligations de qualité et offrent des coupons plus élevés afin de rémunérer les investisseurs pour ce risque accru.

Risque lié à la transition hors du LIBOR – Le risque lié à la transition hors du LIBOR découle de l'anticipation de l'abandon du LIBOR. Le LIBOR est un taux d'intérêt variable déterminé par la ICE Benchmark Administration, que les banques s'appliquent mutuellement pour des emprunts à court terme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (« FCA »), qui régit le LIBOR, a annoncé la possibilité de supprimer le LIBOR en juin 2023. L'incertitude demeure concernant l'utilisation ultérieure du LIBOR et la nature du taux qui le remplacera.

Certains instruments portant intérêt détenus directement par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au LIBOR. Les effets potentiels de l'abandon du LIBOR sur les Fonds ou sur certains instruments financiers dans lesquels les Fonds investissent peuvent être difficiles à déterminer et peuvent comprendre une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments financiers portant intérêt qui reposent actuellement sur le taux LIBOR et peuvent entraîner une diminution de la valeur de ces instruments financiers.

Risque de change – Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un Fonds. Un Fonds est exposé au risque, direct ou indirect, que la valeur des instruments financiers fluctue du fait de variations des taux de change. Les instruments financiers non monétaires, comme les instruments de capitaux propres ou les contrats de change à terme visant des éléments non monétaires, ne donnent pas lieu à un risque de change. L'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est considérée comme une composante de l'autre risque de prix et non du risque de change. La direction surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises et peut conclure des contrats de change à terme pour réduire l'exposition d'un Fonds aux variations des taux de change (telles que les variations du dollar américain, de l'euro et du yen). En règle générale, les contrats à terme de gré à gré utilisés pour se prémunir contre les variations des taux de change n'éliminent pas entièrement l'effet de ces variations. Lorsque le marché est soumis à des contraintes ou à des volatilités extrêmes, un Fonds pourrait ne pas être en mesure de prévenir les pertes découlant de son exposition à des monnaies étrangères.

Risque lié aux marchés émergents – Un Fonds qui détient directement ou indirectement des titres de pays où les marchés des capitaux sont limités ou en développement peut être exposé à un risque supérieur que s'il détenait des titres des marchés développés, étant donné que les cours peuvent être volatils du fait de changements d'ordre politique, social ou économique.

8. Placements dans des entités structurées

Les placements d'un Fonds dans tout fonds sous-jacent géré par Fidelity représentent une participation dans une entité structurée. Une entité structurée est une entité conçue de sorte que le contrôle de l'entité ne dépend pas des droits de vote ou d'autres droits similaires. En effet, les droits de vote se rapportent uniquement aux tâches administratives, et les activités pertinentes sont exécutées par voie d'ententes contractuelles conclues entre un Fonds, le gestionnaire et le conseiller en valeurs.

Un fonds sous-jacent géré par Fidelity est financé par l'émission de titres de fiducie rachetables et a pour objet d'investir son actif net afin de réaliser une appréciation du capital et/ou un revenu de placement au bénéfice de ses porteurs de titres.

Un Fonds n'exerce ni contrôle ni influence notable sur ces entités structurées, au sens défini par IFRS 10 et IAS 28, du fait de son incapacité à exercer ses droits de vote et à orienter les décisions financières et opérationnelles des fonds sous-jacents ou à y participer.

Le risque de perte maximum lié à un placement dans une entité structurée correspond à la juste valeur et à la valeur comptable du placement figurant au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net » de l'état de la situation financière. Il n'existe pas de différence entre le risque de perte maximum et la valeur comptable des actifs et passifs d'un fonds sous-jacent géré par Fidelity associé à un Fonds. D'autres risques sont associés à ces placements. Voir la note 7 pour de plus amples informations.

Dans le cours normal des activités destinées à lui permettre d'atteindre son objectif de placement, un Fonds peut, de temps à autre, souscrire des titres supplémentaires ou demander le rachat de titres d'un fonds sous-jacent géré par Fidelity. Toutefois, un Fonds n'a ni l'obligation ni l'intention d'apporter son soutien financier. Un Fonds peut également recevoir des distributions de revenu et/ou de gains en capital provenant de ses placements, comme indiqué à la note 3.

Les FNB peuvent également être considérés comme des entités structurées non consolidées. La valeur comptable et l'exposition maximale aux pertes de tels placements dans des FNB correspondent à la juste valeur de ceux-ci, qui figure dans l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur de ces placements dans les FNB est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » de l'état du résultat global. Toute participation d'au moins 1 % dans des FNB gérés à l'externe est expliquée dans les notes propres à chaque Fonds.

Les titres adossés à des créances hypothécaires ou les titres adossés à des actifs sont également considérés comme des entités structurées non consolidées. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont issus du regroupement de divers types d'hypothèques, tandis que les titres adossés à des actifs sont issus du regroupement d'actifs tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit ou des prêts étudiants. Un droit sur les flux de trésorerie futurs (les intérêts et le capital) est ensuite vendu sous la forme d'un titre de créance ou d'un titre de capital, qui peut être détenu par un Fonds. Un Fonds comptabilise ces investissements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

9. Ententes avec le courtier principal

Le gestionnaire a nommé des courtiers principaux, dont Scotia Capitaux Inc. et Morgan Stanley & Co. LLC, lesquels peuvent détenir des actifs pour le compte de certains Fonds, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'effectuer des ventes à découvert. Les courtiers principaux offrent aux Fonds des services de courtage, dont l'exécution et le règlement d'opérations, les opérations de garde, les prêts de titres et les prêts sur marge. Ces services sont liés aux stratégies de vente à découvert des Fonds. L'utilisation d'un compte de courtier principal peut davantage atténuer la séparation des actifs des Fonds que les opérations de garde conventionnelles. En conséquence, les actifs des Fonds peuvent être gelés ou non disponibles pour un retrait ou une opération postérieure pour une longue période, dans l'éventualité où le courtier principal éprouverait des difficultés financières. Dans ce cas, les Fonds peuvent subir des pertes en raison d'un manque d'actifs dans le compte du courtier principal pour payer leurs créanciers et faire face aux mouvements défavorables du marché alors que leurs titres ne peuvent être négociés.

10. Effet de levier

Certains Fonds peuvent effectuer des opérations de levier remboursables à vue. L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour réaliser des placements qu'il n'aurait pu effectuer autrement. L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeur; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de chacun des Fonds ont été préparés par Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity »), à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers. Le conseil d'administration de Fidelity a la responsabilité d'examiner et d'approuver les présents états financiers.

Fidelity maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants et des informations fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport fait partie intégrante des présents états financiers et est présenté à la page suivante du rapport annuel.

Amanda Thomas

Vice-présidente et trésorière du Fonds
Fidelity Investments Canada s.r.i.
Le 16 juin 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de titres et au fiduciaire de

Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin[MC]
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres
Fonds Fidelity Équilibre Amérique
Fonds Fidelity Étoile d'AsieMD
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes canadiens élevés
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions canadiennes de grande qualité
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions canadiennes à faible volatilité
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé
Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme
Fonds Fidelity Chine
Fonds Fidelity Revenu conservateur
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur
Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Marchés émergents
Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales
Fonds Fidelity Europe
Fonds Fidelity Extrême-Orient
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres
Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs[MC]
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres
Fonds Fidelity Répartition mondiale
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations mondiales
Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré – Devises neutres
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus
Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U.
Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert
Fonds Fidelity Discipline ActionsMD mondiales
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux
Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux
Fonds Fidelity Mondial
Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales
Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux
Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert
Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales[MC]
Fonds Fidelity Valeur intrinsèque mondiale
Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Télec. : +1 416 365-8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial
Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales
Fonds Fidelity Immobilier mondial
Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity Gestion de l'inflation
Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres[MC]
Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique[MC]
Fonds Fidelity Vision stratégique – Couverture systématique des devises[MC]
Fonds Fidelity Actions internationales – Concentré – Devises neutres
Fonds Fidelity Actions internationales – Concentré
Fonds Fidelity Discipline ActionsMD internationales
Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Croissance internationale
Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes internationaux élevés
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions internationales de grande qualité
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions internationales à faible volatilité
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles
Fonds Fidelity Japon
Fonds Fidelity Leaders à long terme − Devises neutres
Fonds Fidelity Leaders à long terme
Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert
Fonds Fidelity Étoile du NordMD – Équilibre – Devises neutres
Fonds Fidelity Étoile du NordMD – Équilibre
Fonds Fidelity Étoile du NordMD
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu stratégique
Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial
Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique
Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique – Devises neutres
Fonds Fidelity FNB Obligations américaines à rendement élevé systématique
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique
Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique
Fonds Fidelity Stratégies et tactiques
Fonds Fidelity Innovations technologiques
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés – Devises neutres
Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines de grande qualité – Devises neutres
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines de grande qualité

Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres
Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines à faible volatilité
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres

(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2022 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit
Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres pour les périodes indiquées à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds, plutôt que dans les notes annexes des états financiers. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers de chaque Fonds et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance
Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2022

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Gestionnaire, agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Conseiller en valeurs

Fidelity Investments Canada s.r.i.
Toronto (Ontario)

Dépositaire

State Street Trust Company of Canada
Toronto (Ontario)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

Visitez notre site Web au
www.fidelity.ca
ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les fonds communs de placement Fidelity sont vendus par des spécialistes en placement inscrits. Chaque Fonds fait l'objet d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le Fonds, y compris ses objectifs de placement, les options de souscription et les frais applicables. Le lecteur est avisé qu'il doit obtenir un exemplaire de ce prospectus, le lire attentivement et prendre conseil auprès d'un spécialiste en placement avant d'investir. Investir dans des fonds communs de placement comporte des risques, au même titre que dans tout autre placement. Il est impossible de garantir qu'un Fonds réalisera ses objectifs de placement. Par ailleurs, sa valeur liquidative, son rendement et le rendement de ses placements pourraient être assujettis, de temps à autre, à des variations en fonction des conditions du marché. Les investisseurs peuvent réaliser un gain ou subir une perte à la vente de leurs titres d'un Fonds Fidelity. Les Fonds Fidelity mondiaux peuvent être plus volatils que les autres Fonds Fidelity, car ils concentrent leurs placements dans un seul secteur et dans un nombre restreint d'émetteurs; aucun Fonds n'est censé constituer un programme de placement diversifié et complet. Le rendement passé n'est pas une garantie ni n'est représentatif du rendement futur. Il est impossible de garantir que le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada, la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada, le Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. ou la Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. seront capables de maintenir une valeur liquidative constante. La répartition des placements du Fonds est présentée à des fins d'illustration de la manière dont un Fonds peut investir. Elle n'est pas nécessairement représentative des placements actuels ou futurs d'un Fonds. Un Fonds peut modifier ses placements à tout moment.

® Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.i.

62.899259F

1.9899259.102
FICI-FHY-ANN-0622